

## **Synthèse de la journée du 14 février 2008 « *Les orchestres à l'École en Ile-de-France* » *Monsieur Robert Rey-Campagnolle***

*directeur de conservatoire, créateur de l'orchestre des Jeunes de l'Essonne, initiateur des classes CHAM de Fontenay-aux-Roses et de l'orchestre à l'École à Montgeron, conseiller artistique à l'ARIAM Ile-de-France pour les orchestres à l'École*

*Cette synthèse reprend les points abordés lors de cette journée par thème mais non chronologiquement*

### **1. Introduction : Une innovation récente qui suscite l'intérêt des collectivités**

Dans son introduction, Guy DUMÉLIE apporte témoignage de l'intérêt des collectivités locales pour les orchestres à l'École (OAE). Cette action novatrice donne une dimension nouvelle à l'activité de l'école de musique et enrichit l'image qu'elle donne d'elle-même en améliorant l'accès pour tous à ses activités en apportant la culture au cœur du territoire. Le dispositif OAE s'adresse à l'ensemble de la population d'un secteur et non à ceux, très limités en nombre qui vont franchir les murs de l'établissement d'enseignement artistique. Il suppose ou entraîne la coopération entre les acteurs artistiques ou culturels où il est mis en œuvre : (enseignants, artistes, musiciens, inspecteurs, conseillers d'éducation...).

Il enrichit la pédagogie habituelle de l'école de musique par une pédagogie de groupe systématique et, donnant une lisibilité immédiate du travail de l'école de musique, participe de son rayonnement sur le territoire et renforce la légitimité de la dépense publique que son fonctionnement nécessite.

### **2. Comment des orchestres à l'École s'inscrivent dans les dispositifs Arts et Culture de l'Éducation nationale**

Le bilan dressé par Henri de ROHAN-CSERMAK vise à nous faire prendre conscience que « orchestres à l'École » ou tout autre dispositif doit trouver sa place dans un ensemble dont la complexité est grande. Vingt textes, régissent dix-sept dispositifs différents qui vont de la classe à PAC à la charte départementale d'action culturelle en passant par les itinéraires de découverte et les TPE. Au milieu de tout cela, trois rapports traduisent d'une part, la force de l'impulsion et d'autre part une certaine déception qui vient d'une dispersion conduisant à s'interroger sur la frontière entre diversification et éparpillement.

Les enjeux, mis en exergue par ces rapports, sont essentiellement des enjeux d'interaction : entre la culture et l'éducation nationale, entre les structures de l'état et les collectivités locales et territoriales, mais aussi — souligne Eric GROSS — entre diverses fractions de contenu.

D'un point de vue pratique et opérationnel, il est utile de se demander s'il faut donner priorité aux « dispositifs » ou aux « projets ». Le projet offre beaucoup plus de souplesse pour sa mise en œuvre et son financement. Par contre il dépend souvent beaucoup des (de la) personnes qui le mettent en œuvre. Le dispositif, plus rigide, comporte plus de risque de coupure entre l'équipe chargée de son élaboration et le terrain, mais est plus apte à être pérennisé.

Le rapport GROSS dernier d'une longue série, pose le fait que la mission de culture de l'Éducation Nationale et la mission éducative du monde culturel instaurent des besoins communs. Le croisement des termes nous impose tous un raisonnement un peu différent de celui qui a été tenu jusqu'à présent. D'autre part, il définit un but commun : l'éducation de la sensibilité.

Enfin il pose un postulat, très présent dans les discours des historiens de l'art, qu'il y a une primauté de l'histoire sur la pratique. Ce qui engendre aussi une primauté de la théorie sur la pratique, ce qui ne figurait pas dans les précédents plans Art et Culture qui parlaient plutôt d'une sensibilisation prioritaire. Le credo de « l'intelligence sensible » est dorénavant totalement remis en cause. L'enseignement de l'histoire des arts s'impose comme fondement d'un nouveau dispositif à l'éducation artistique et culturelle. (25% du programme d'histoire sur tous les niveaux et 50 % du programme d'éducation musicale et d'art plastique)

Ce nouvel enjeu ne supprime pas les dispositifs existants et n'est pas une condamnation de la pratique, mais se veut fédérateur pour la culture et l'Éducation Nationale.

En tout état de cause, il est indispensable de suivre les orientations prioritaires de l'éducation nationale et le respect des programmes en vigueur : « *La pratique systématique d'un instrument mélodique, parce qu'elle nécessite des compétences techniques spécifiques, ne relève pas de l'école élémentaire* » (cycle 3 : CE2 CM1 CM2) implique que les OAE évoluent actuellement dans un cadre dérogatoire.

En conclusion, les plans se succèdent, se ressemblent sur certains aspects, innovent sur d'autres, les projets continuent et les bons dispositifs sont, à l'usage du temps, des dispositifs pérennes.

### **Conception et présentation d'un projet d'orchestre à l'École**

La qualité de la présentation du projet aux différents partenaires impliqués (Éducation nationale, Collectivités territoriales, enseignants sollicités, partenaires financiers...) est essentielle à l'aboutissement du projet d'OAE.

Il est indispensable, dès la conception de l'OAE, de placer l'enfant au cœur du projet, tant dans la réflexion pédagogique que dans l'organisation matérielle.

Comme précisé par Henri de ROHAN-CSERMAK (voir ci-dessus), la démarche en direction de l'Éducation nationale peut revêtir deux aspects : « projet » ou « dispositif ».

Le projet (d'école ou de classe) est plus souple et permet des déclinaisons plus personnalisées. En cas de réticence, le dispositif (plus de 17 existent entre culture et Éducation nationale dont certains sont adaptés aux créations d'OAE) présente une formalisation plus grande propre à rassurer les interlocuteurs.\* En particulier l'évolution en cours du statut des CHAM permettra sans doute d'y inclure des OAE.

Il est également primordial de prendre totalement en compte la démarche pédagogique des enseignants qui seront concernés par le projet (ou le dispositif).

Il sera indispensable, en concertation, d'apporter les réponses aux questions techniques fondamentales (listées par Yves TESTU)

Quel répertoire, quelle place pour l'invention, la création et l'improvisation ?

Quel équilibre entre le travail collectif et celui plus individuel, comment ?

Quelle classe pour quel projet et avec quelle progression ?

Quel lien avec les autres activités, particulièrement musicales ?

Quel partenariat temps scolaire/hors temps scolaire ?

Quels liens avec l'école de musique ?

Le recensement des OAE en Ile-de-France apporte quelques éléments d'informations statistiques mais ne remplace pas la démarche individuelle à chaque projet. Ce recensement

met en exergue la diversité des projets et la recherche d'une solidarité et d'une cohésion à travers ces OAE : « Mieux vivre ensemble »

### 3. Eléments du recensement :

À ce jour, 30 projets sur 26 villes englobant 34 écoles (élémentaires et collèges) ont répondu positivement à notre enquête.

Tous les départements d'Ile-de-France sont concernés. Une mention toutefois pour la Seine-Saint-Denis qui représente le tiers des actions menées (soit 10), les autres étant régulièrement réparties entre les 7 autres départements de la région.

En Ile-de-France l'orchestre à l'École le plus ancien semble être celui de Nogent-sur-Marne (je précise pratique collective sans pratique individuelle préalable) datant de 1997.

À titre de comparaison les premiers orchestres des classes à horaires aménagés musique datent des années 1970.

Il est à noter que le développement récent est spectaculaire puisque 6 projets se sont concrétisés à la rentrée 2007.

Les ensembles instrumentaux sont souvent homogènes dans leur composition : vents seuls (voire cuivres seuls) ou avec percussions ; ou cordes seules (voire violons seuls).

Cette diversité, liée aux personnes impliquées dans ces projets et à l'histoire des lieux où le projet est monté ne doit pas être vécue comme un handicap, mais bien comme une richesse.

À ma connaissance, il n'y a pas en Ile-de-France, pour l'instant d'ensembles homogènes en école élémentaire débouchant sur des formations plus élargies en secondaire ; mais je crois que cela ne saurait tarder.

Cette pratique instrumentale collective se répartit actuellement tout à fait également entre écoles élémentaires et collèges. La durée moyenne et la plus souvent observée de chaque projet est de 3 ans. CE2 à CM2, (soit le 3<sup>e</sup> cycle de l'école élémentaire le plus souvent). Mais des ensembles débutent dès la grande section de maternelle d'autres ne débutent qu'en CM1 et tous se terminent en CM2. Au collège certains projets durent 3 ans (6<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup>) les plus nombreux vont de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Les écoles de musique intervenant dans ces projets sont de tous types : conservatoires à rayonnement communal, intercommunal, départemental ou régional. À noter trois projets sont portés par des associations indépendantes des conservatoires.

Plus de 1200 élèves sont concernés par les pratiques d'ensemble sans apprentissage individuel préalable.

Les cadres dans lesquels se déroulent ces différents projets sont : les classes à horaires aménagés musique ; les classes à projet artistique et culturel (PAC) ; les ateliers de pratique artistique ; mais aussi les projets d'école et les projets de classes.

Les lieux d'exercice de la pratique se partagent entre école ou collège et conservatoire selon les projets, mais peuvent aussi combiner les deux lieux selon les semaines ou les regroupements effectués.

La plus grande partie des actions se situe durant le temps scolaire. Sur une durée de 2 à 3 heures hebdomadaires pour une classe concernée. Plus il y a de classes, plus la durée globale est importante, évidemment, mais les regroupements de classes (pratique collective) permettent de diminuer parfois le temps moyen par classe.

Il est à noter que certains projets parmi les plus importants en volume d'heures (et en nombre de classes concernées) se situent pour partie en temps scolaire pour partie en périscolaire ou hors temps scolaire.

Apparaissent actuellement des projets qui, au delà de l'orchestre, associent le chant choral, ou (et) un atelier théâtral ou (et) un atelier danse au projet OAE.

Les personnes impliquées dans ces activités sont :

pratiquement toujours les professeurs des écoles ou professeurs d'éducation musicale selon la catégorie de l'établissement, car il est tout à fait clair que leur participation volontaire et active est une condition sine qua none à la réalisation du projet ; très souvent (8 fois sur 10 environ) les professeurs des conservatoires sont mis à contribution pour leurs compétences instrumentales et pédagogiques, mais, dans le cadre des OAE, une des difficultés principales qu'ils rencontrent est de s'adapter à une forme d'enseignement essentiellement collectif qu'ils ne maîtrisent pas tous. Le professeur coordinateur du projet fait le lien entre les professeurs de l'éducation nationale et les intervenants instrumentistes.

Le principe de restitution est fondamental, pour préserver le dynamisme des actions menées au sein des pratiques instrumentales collectives. Une moyenne de trois à quatre manifestations annuelles est constatée avec une fourchette qui va de 2 à 6. La motivation que les élèves en retire est essentielle et certaines de ces manifestations peuvent avoir un impact sur leur comportement et leur confiance en eux qui est loin d'être anecdotique.

Pour mettre en place ces projets, les écoles et écoles de musiques font appel à divers partenaires, soit pour les aider à les monter, soit pour les aider à les financer.

Sont cités le plus souvent : les villes ou les communautés d'agglomération qui interviennent d'une façon ou d'une autre dans pratiquement tous les projets ; l'Éducation nationale par les avis des CPEM, les accords des Inspecteurs, les montages de projets, mais aussi la caisse des écoles (parfois) ; la chambre syndicale des facteurs d'instruments et l'association DRaPOS sont cités dans un projet sur deux (hors CHAM) autant comme conseil, comme intermédiaire ou aide au financement. Sont cités également les Conseils généraux et ADIAM (3 fois), le mécénat privé qui peut intégrer des fabricants ou marchands d'instruments mais aussi des entreprises commerciales ou industrielles locales (4 fois) et des associations qui parrainent le projet (3 fois) quand elles ne les portent pas à bout de bras elles-mêmes.

#### **4. Mise en place des éléments de pédagogie active**

Les pratiques collectives à l'école élémentaire peuvent jouer un rôle dans la formation de l'enfant à condition de mettre celui-ci au cœur de la réflexion pédagogique.

Yves TESTU nous précise qu'il faut en particulier veiller à :

- Solliciter et stimuler son expression.
- Favoriser sa prise de conscience des éléments sonores quotidiens et des langages musicaux.
- Equilibrer l'approche sensorielle, corporelle sensible afin qu'il établisse les correspondances nécessaires entre geste, son, écrit et invention.
- Jalonner sa formation de productions publiques.

afin qu'il établisse une relation d'écoute à lui-même, aux autres et au monde.

Il faut pour ce faire s'entourer d'une équipe pédagogique compétente et surtout motivée (autant pour les intervenants que pour les enseignants de l'Éducation nationale).

Le choix préalable de l'équipe est la principale condition de la réussite du projet sur le terrain.

L'activité vocale, prioritaire dans les programmes de l'Éducation nationale, peut être dynamisée par la présence d'OAE au sein de l'établissement. Le chant est, de plus, un outil pédagogique incontournable tout au long du travail des OAE. Plus généralement, les nombreux projets de pratique vocale, d'invention et de création qui ont été développés toutes ces dernières années pourront nourrir la pratique et la pédagogie des orchestres à l'École.

L'oralité est un cheminement pédagogique essentiel dans la démarche des OAE. Cela favorise le développement de la créativité de l'enfant instrumentiste.

Les fonctionnements doivent être adaptés à chaque situation rencontrée et aucun type de fonctionnement n'est à privilégier a priori. La diversité fait la richesse des OAE.

Le recensement a fait apparaître la grande complémentarité entre les OAE et les autres formes d'action artistique au sein des établissements : là où il y a un OAE, les autres formes d'expression artistique se développent. (On peut également dire qu'un orchestre à l'École se développera d'autant plus facilement que l'environnement musical de l'établissement — ou de la ville — sera riche).

## **5. Formation et pédagogie appliquée**

Il n'y aura pas de généralisation de pratiques partenariales, qu'elles soient instrumentales ou vocales, sans une levée d'un certain nombre de blocages. Cette levée passe par des formations communes qui s'adresseront à des publics croisés.

L'ARIAM Ile-de-France développe des formations en direction du « musicien porteur de projet » qui est à mettre en parallèle avec la demande au sein de l'Éducation nationale de prendre plus en considération les demandes de professeurs de l'Éducation nationale porteurs de projets.

Tout le monde a intérêt à ce qu'un certain nombre de formations contribuent à lever un certain nombre d'angoisses tout en rapprochant, dans le vécu d'une formation commune, des corps dont on se rend compte que leurs besoins sont de plus en plus convergents.

Pour ça, il existe un dispositif qui est en passe d'être revalorisé : c'est le dispositif des pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle.

Tout ce qui permet un rapprochement des réflexions de l'Éducation nationale et des établissements d'enseignement artistique doit être favorisé.

Exemple à Dunkerque : mise en place d'un CLEA (contrat local d'éducation artistique) avec deux plans de formation qui ont permis à terme à 1200 enfants de pratiquer la musique au quotidien (dont 330 en orchestre à l'École : 15 orchestres sur 20 classes très diversifiés : cordes, cuivres, percussions ; musique écrite, orale, improvisée...)

Concernant le fonctionnement actuel des orchestres à l'École, deux points ont été principalement évoqués :

### L'évaluation des actions entreprises.

L'évaluation individuelle n'est généralement pas pratiquée et ne semble pas souhaitable, le groupe étant essentiel et ne devant pas être dissocié par une évaluation autre que globale.

Par contre il est important de pouvoir évaluer l'action menée au fur et à mesure de son développement. Pour ce faire des échéances régulières peuvent être fixées afin de permettre aux acteurs du projet d'évaluer son évolution dans le temps. Une périodicité de six semaines semble un but idéal à atteindre ; elle est par exemple actuellement pratiquée à Nantes au sein de « l'Urbain's band » dirigé par Jean-Jacques METZ. Le principe de fonctionnement de cet

OAE a été repris par le conservatoire de Nantes pour débiter les jeunes élèves qui commencent par deux ans de « fanfare » ou ensemble bois ou cordes...  
Le suivi des actions et l'échéancier pédagogique doivent être pensés en amont du projet et mis à jour régulièrement afin d'optimiser l'efficacité de l'action menée.

Les manifestations, indispensables, sont l'un des éléments essentiels de cet échéancier.  
Il ressort du recensement qu'une moyenne de trois à quatre manifestations annuelles constitue une périodicité nécessaire au suivi pédagogique du groupe OAE.

### La formation des intervenants

Des formations spécifiques au sein des CFMI et des CEFEDM seront mises en place pour permettre aux étudiants d'intégrer, par des modules complémentaires, ce nouvel outil pédagogique.

Des actions de formation continue devront être mises en place pour les intervenants instrumentistes, peu habitués à enseigner à des groupes, avec des méthodes innovantes.

L'expérience récente montre que la pédagogie basée sur l'enseignement collectif est très complémentaire de celle basée sur l'enseignement individuel de nos conservatoires et que le mixage des deux peut donner des résultats probants en terme d'impact.

En terme d'effectifs, Dunkerque est un bon exemple puisque l'agglomération de 210000 habitants (bassin de population englobant Dunkerque et sa périphérie) compte 4900 élèves pour 2400 heures de cours, et 195 postes d'enseignants !

## **6. Le développement des orchestres à l'École à travers les passerelles primaire/secondaire.**

Plusieurs expériences menées en école élémentaire trouvent leur prolongement en collège (Evry, Paris...).

Le passage en statut de classes CHAM (classes à horaires aménagés musique) s'avère être une solution possible depuis la nouvelle circulaire ministérielle. Elle favorise la possibilité, pour les enfants de pratiquer une partie (au moins) de leur activité au conservatoire. Ce lien créé entre l'enseignement musical traditionnel et les OAE favorise la pérennité de la formation et enrichit l'apport musical de la formation de ces enfants.

L'établissement d'enseignement artistique et ses élèves trouve aussi dans cet apport une source d'enrichissement pédagogique par l'élargissement de sa base d'ensembles instrumentaux, et par l'acquisition de nouveaux réflexes issus de la pédagogie de groupe.

C'est ainsi, comme l'a souligné Michel VAUDEY, que les musiciens membres des OAE se présentent d'abord en musiciens d'orchestre contrairement à nos élèves traditionnels qui sont d'abord des instrumentistes. Le groupe, ainsi défini comme prioritaire à l'individu, permet l'émergence d'une mentalité solidaire qui manque actuellement au sein de nos établissements. L'expérience nantaise (voir ci dessus) est sur ce point exemplaire et sera suivie avec attention.

## **7. Conclusion**

En conclusion de cette enquête, il apparaît qu'il n'y a pas un modèle unique d'orchestre à l'École, il n'y a pas une voie unique de pratique instrumentale collective. Mais de ce fait, le projet doit être monté avec énormément de soin après une concertation approfondie de tous les acteurs potentiels.

Quelques liens sur internet peuvent compléter les informations de cette synthèse :

[www.orchestre-ecole.com](http://www.orchestre-ecole.com)

[www.cefedem-rhonealpes.org/journeesrencontresdebats.html#orchestreecole](http://www.cefedem-rhonealpes.org/journeesrencontresdebats.html#orchestreecole)

[www.csfimusique.com/documents/orchestre\\_ecole.pdf](http://www.csfimusique.com/documents/orchestre_ecole.pdf)